

Encadrant d'Entreprise Artisanale

Un titre homologué de niveau IV (Bac)



Ajoutez la gestion à votre métier



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre-et-Loire

ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE



Le brevet de gestion d'Entreprise Artisanale homologué niveau IV (Bac)

Une formation
pour **évoluer
vers de nouvelles
responsabilités**
professionnelles,
seconder le gérant,
créer ou reprendre
une entreprise.
Elle permet de :

**COMPRENDRE
ET ANALYSER LES
COMPTES FINANCIERS
DE L'ENTREPRISE**

**AMÉLIORER
SON MANAGEMENT**

**ÉVOLUER DANS
LA GESTION D'ÉQUIPE**

**CONNAÎTRE
ET APPLIQUER
LES PRINCIPES
DU DROIT DU TRAVAIL**

**ORGANISER L'ACTION
COMMERCIALE
AU QUOTIDIEN**

4 modules généraux :

► 1. La commercialisation

Situer l'entreprise dans son environnement commercial

- L'analyse de la zone de chalandise, le produit
- Les sources d'information
- L'environnement
- Le marché
- Le produit : prix / distribution / communication

Maîtriser les différents outils de l'action commerciale au quotidien

- Les différents supports de la stratégie commerciale, leurs avantages et inconvénients

Connaître les techniques de vente et d'après-vente

► 2. La gestion économique et financière de l'entreprise artisanale

Élaborer et équilibrer un plan de financement

- Définir et chiffrer les besoins et les ressources
- Évaluer le besoin en fonds de roulement
- Éléments du bilan

Lire et établir un compte de résultat

- Définir et classer :
 - les produits et les charges
 - les stocks et les amortissements
 - construire le compte de résultat

Analyser la rentabilité

- Charges variables - Charges fixes
- Calculer le seuil de rentabilité
- Calculer les soldes intermédiaires de gestion

Analyser la situation financière

- Calculer les fonds de roulement
- Calculer les besoins en fonds de roulement
- Connaître les points forts et points faibles de l'entreprise



TÉMOIGNAGES

► 3. La gestion des ressources humaines

Recruter et développer les compétences

- Identifier les besoins en formation
- Analyser les tâches et fiches de poste
- Préparer un entretien de recrutement

Organiser le travail et manager le personnel

- Planifier et distribuer les tâches en respectant les objectifs fixés et leurs indicateurs (qualité, délais, coûts)
- Identifier les composantes du management des hommes
- Motiver ses équipes

Communiquer dans un cadre professionnel

Intégrer les principes de droit du travail dans la gestion quotidienne de relations de travail

► 4. La formation du maître d'apprentissage

Situer la place, le rôle et les obligations du maître d'apprentissage

- Déterminer l'importance de la fonction du maître d'apprentissage
- Appliquer la réglementation en matière d'apprentissage
- Mettre en œuvre une démarche partenariale avec le CFA

Accompagner le jeune dans la construction de son projet d'insertion professionnelle et sociale

- Accueillir le jeune dans l'entreprise
- Créer les conditions favorables à l'apprentissage de savoirs nouveaux

Acquérir les compétences nécessaires à la fonction du maître d'apprentissage

- Identifier les savoirs à transmettre et les organiser
- Définir et organiser le travail de l'apprenant en fonction des objectifs de la formation
- Évaluer la progression de l'apprenant et l'acquisition des compétences
- Savoir gérer les tensions et les conflits

« Je n'avais pas l'habitude de rechercher les clients, chiffrer les devis ou calculer les prix de vente... Parce que j'étais plus souvent sur mon toit. L'EEA : indispensable pour l'aspect commercial, pour comprendre le vocabulaire utilisé par le comptable et son analyse des chiffres. »

Romain, couvreur, salarié dans l'entreprise familiale

« Je ne savais pas comment analyser et comprendre les chiffres de l'entreprise, plus préoccupé de gérer la production et le fonctionnement du laboratoire. »

Rudy, boulanger

« Je pensais à la création d'un salon d'esthétique mais je ne savais pas par où commencer... et plus je m'interrogeais plus je doutais. J'ai décidé de suivre le lundi, mon jour de congé, l'EEA pour consolider mes bases en gestion et me rassurer par rapport à la création d'entreprise. Obtenir l'EEA, un diplôme en plus de mon BP, m'a encouragée. »

Amélie, esthéticienne

LES PLUS

Des formateurs experts dans leur domaine et spécialistes de l'entreprise.

Vous pouvez acquérir une qualification professionnelle reconnue grâce à des modules courts indépendants les uns des autres.

Pratique, un calendrier adapté à vos envies.

Adaptées à votre emploi du temps, des formations pendant ou en dehors du temps de travail.

Un engagement par module sur des périodes de six mois.

Après l'EEA (Encadrant d'Entreprise Artisanale), une formation supérieure existe : le Brevet de Maîtrise. Il vise l'excellence dans le métier.

INFOS PRATIQUES

Public concerné :

artisans, chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi

Pré-requis :

avoir au minimum le CAP avec 5 ans d'expérience professionnelle (temps d'apprentissage inclus) ou un BP, BAC PRO, B.T.M., dans un métier de l'artisanat

Début de la formation : septembre, janvier

Durée : 1 an

Horaires des cours :

les lundis en journée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
ou les lundis, mardis et jeudis en soirée de 18h30 à 22h

Examens : en janvier et en juin pour capitaliser vos réussites

Lieu de formation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire
36/42 route de Saint-Avertin - 37200 Tours

N° de SIRET : 18370002000013

N° de déclaration d'existence : 2437 PO 01237



La formation peut être financée

- **Pour les artisans, auto-entrepreneurs, conjoints** par le Conseil de la formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.
- **Pour les commerçants, professions libérales** par l'AGEFICE, le FAF professions libérales...
- **Pour les salariés** par l'OPCA de votre entreprise, par votre CPF, par le FONGECIF, ou par le Conseil Régional.
- **Pour les demandeurs d'emploi** par votre CPF (Compte Personnel Formation) ancien DIF ou par le FONGECIF.

Contactez notre conseillère :

Annick MASSINA

02 47 25 24 29

ou amassina@cm-tours.fr

Elle vous aidera à définir votre projet de formation, vous accompagnera dans la recherche de financement.



**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT D'INDRE-ET-LOIRE**

36-42 route de Saint-Avertin
CS 50 412 - 37204 Tours Cedex 3
Tél. : 02 47 25 24 00 - Fax : 02 47 28 40 68
E-mail : contact@cm-tours.fr
www.cma37.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre-et-Loire